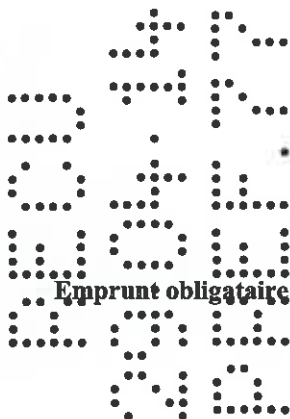


Conditions Définitives en date du 29 avril 2014



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Programme d'émission de Titres
(*Euro Medium Term Note Programme*) de
1.000.000.000 d'euros



SOUCHE N° : 10
TRANCHE N° : 1

Emprunt obligatoire de 10.000.000 d'euros portant intérêt au taux fixe de 1.91% l'an et venant à échéance le 5 mai 2021 (les "Titres")

Prix d'émission : 100%

Commerzbank Aktiengesellschaft
Global Equities Capital Markets

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du prospectus de base en date du 16 septembre 2013 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF") sous le numéro 13-496 en date du 16 septembre 2013) (le "**Prospectus de Base**") tel que complété par le supplément au Prospectus de Base en date du 10 mars 2014 (visé par l'AMF sous le numéro 14-075 en date du 10 mars 2014) (le "**Supplément**") qui constituent ensemble un prospectus de base au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-après).

Le présent document constitue les conditions définitives (les "**Conditions Définitives**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base tel que complété par le Supplément. Les présentes Conditions Définitives, le Prospectus de Base et le Supplément sont (a) publiés sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (www.seine-et-marne.fr) et (b) disponibles aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur, auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

L'expression "**Directive Prospectus**" signifie la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée, y compris par les dispositions de la Directive Prospectus Modificative dès lors qu'elle aura été transposée dans l'Etat Membre concerné de l'Espace Economique Européen ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un "**Etat Membre Concerné**") et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus dans chaque Etat Membre Concerné et l'expression "**Directive Prospectus Modificative**" signifie la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 et inclut toute mesure de transposition de la Directive Prospectus Modificative.

1.	Emetteur :	Département de Seine-et-Marne
2.	(i) Souche n°:	10
	(ii) Tranche n°:	1
	(iii) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables (Article 13) :	Sans objet
3.	Devise(s) Prévues(s) :	Euro ("€")
4.	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	10.000.000 €
	(ii) Tranche :	10.000.000 €
5.	Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
6.	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7.	(i) Date d'Emission :	5 mai 2014
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	Date d'Emission
8.	Date d'Echéance :	5 mai 2021
9.	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 1.91 %

- | | | |
|-----|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10. | Base de Remboursement/Paiement : | Sous réserve de tout rachat, annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100 % de leur valeur nominale. |
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Sans objet |
| 12. | Option de Remboursement : | Sans objet |
| 13. | Date des autorisations d'émission des Titres : | Délibération n°CG-2014/02/13 du Conseil Général en date du 13 février 2014, Décision du Président du Conseil général de l'Emetteur en date du 7 avril 2014. |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

- | | | |
|-----|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe : | Applicable |
| | (i) Taux d'Intérêt : | 1.91 % par an payable annuellement |
| | (ii) Date(s) de Paiement du Coupon : | Le 5 mai de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (incluse) étant précisé que le premier coupon sera payé le 5 mai 2015 |
| | (iii) Montant(s) de Coupon Fixe : | 1910 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |
| | (iv) Montant(s) de Coupon Brisé : | Sans objet |
| | (v) Méthode de Décompte des Jours : | Exact/Exact – ICMA |
| | (vi) Dates de Détermination du Coupon : | Le 5 mai de chaque année |
| 15. | Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable : | Sans objet |
| 16. | Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : | Sans objet |

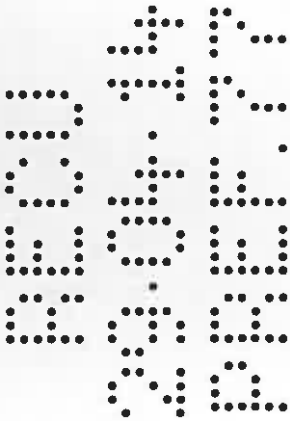
DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- | | | |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 17. | Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : | Sans objet |
| 18. | Option de Remboursement au gré des Titulaires : | Sans objet |
| 19. | Montant de Remboursement Final de chaque Titre : | 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 € |
| 20. | Montant de Versement Echelonné : | Sans objet |
| 21. | Montant de Remboursement Anticipé : | |
| | Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé prévu dans les Modalités : | 100.000 € par Titre de 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée |

Remboursement pour des raisons fiscales :

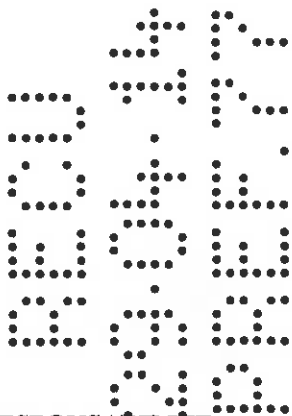
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non

22. Rachat (Article 6(h)) : Non



DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

- 23. Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Sans objet
- (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
- 24. Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** TARGET
- 25. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet.
- 26. Masse (Article 11) :** Applicable
- Représentant titulaire
- CACEIS Corporate Trust
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy-les-Moulineaux
France
Représenté par M. Jean-Michel Desmarest,
Directeur Général
- Représentant suppléant
- CACEIS Bank France
1-3, place Valhubert
75013 paris
France
Représenté par M. Philippe Dupuis,
Directeur Général
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € par an au titre de ses fonctions.



RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte du Département de Seine-et-Marne :


Par : Pascal Gosse, Directeur des Finances
Dûment habilité

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 5 mai 2014 a été faite par l'Emetteur
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 4000 €

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres ne seront pas notés

3. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 1,91 %

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

4. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0011847102

Code commun : 105729758

Dépositaires :

(a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui

(b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme : Non

Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison contre paiement

Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust
1-3, Place Valhubert
75013 Paris

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans objet

5. PLACEMENT

Méthode de distribution : Syndiqué

(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : Commerzbank Aktiengesellschaft /
Global Equities Capital Markets

(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans objet

- | | |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| (iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : | Sans objet |
| (iv) Restrictions de vente supplémentaires : | Sans objet |
| (v) Restrictions de vente d'Amérique: Etats-Unis | Réglementation S <i>Compliance</i>
<i>Category 1</i> |

